

L'ANRU a annoncé dans son communiqué de presse du 17 avril 2023 une première vague de 25 quartiers sélectionnés dans le cadre de l'accompagnement renforcé à la résilience. 5 sites ont été retenus sur la Région des Hauts-de-France. Une seconde vague annoncera les 25 autres sites retenus avant l'été.



Quartiers Résilients

Présentée en septembre 2022, la démarche quartiers résilients vise à **accélérer la transition écologique pour l'ensemble des quartiers concernés par le NPNRU**.

Le constat d'une plus grande vulnérabilité des quartiers prioritaires au réchauffement climatique fonde cette démarche. Ce constat est étayé par des données chiffrées sur l'exposition aux nuisances environnementales au sein des QPV (pollution atmosphérique, îlots de chaleur, précarité énergétique). Celles-ci sont complétées du ressenti des habitant.e.s (par exemple, 70 % des habitant.e.s des QPV indiquent avoir été confronté à des températures trop élevées durant l'été contre 56 % au niveau national).

Ainsi, l'ambition d'une plus grande mobilisation des politiques publiques autour de ces questions de fragilités structurelles des QPV pour faire face au réchauffement climatique est affichée. Dans cette perspective, l'action de l'ANRU s'articule autour de deux axes forts :

1. Un dispositif transversal d'accompagnement des 453 quartiers
2. Un accompagnement renforcé sur 50 quartiers ciblés

1. Accompagnement transversal

Ce premier volet consiste en des missions d'animation, de formation de capitalisation et d'évaluation. Il passe également par le renforcement de l'outillage des acteurs du renouvellement urbain. Les objectifs de résilience sont désormais pleinement intégrés aux revues de projet. Cela passe par de nouveaux modèles de grilles d'analyse et de compte-rendu.

Retrouvez ici les informations relatives à la modification de la revue de projet :



La directrice générale

Paris, le 14/3/2023 | 17:41:46 CET

N/Réf : ANRU/DS2A/D23-3763

Objet : Note d'instruction de la Directrice générale de l'Anru relative à la méthodologie des revues de projet devant être conduites dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

PJ : Annexe 1 – Guide méthodologique de mise en œuvre des revues de projet
Annexe 2 – Grille d'analyse préparatoire aux revues de projet
Annexe 3 – Modèle de compte-rendu de la revue de projet
Annexe 4 – Indicateurs de suivi de la mise en œuvre

La méthodologie des revues de projet devant être conduites dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain a fait l'objet d'une note d'instruction en date du 17 décembre 2019.

Celle-ci fait l'objet d'une actualisation, au travers de la présente note et de ses annexes, permettant notamment d'intégrer à l'exercice de la revue de projet la démarche « Quartiers Résilients » initiée en 2022 par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Ainsi le suivi de la dimension de la résilience dans le cadre de toutes les revues de projet se traduit par l'actualisation des annexes 2 et 3¹.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) traduit une ambition forte : la transformation profonde des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) concentrant les difficultés sociales et présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. Au-delà de la phase de préparation des projets, cette ambition doit guider leur mise en œuvre dans une logique d'amélioration continue.

En tant que pilote du NPNRU, l'Anru a pour mission de veiller à l'atteinte des ambitions du programme, c'est pourquoi l'Agence assurera un suivi des projets tout au long de leur mise en œuvre pour s'assurer de la réalisation des objectifs contractualisés et favoriser les améliorations à apporter aux projets, dans une optique de développement durable des territoires et de résilience.

C'est dans cet esprit que la présente note détaille les attendus et la méthode des réunions dites « revue de projet », qui devront permettre à l'ensemble des parties prenantes de partager ce suivi.

La mise en œuvre des projets dans le temps doit en effet permettre un enrichissement continu de leur qualité, notamment en développant certains volets qui n'auraient pas pu l'être suffisamment au moment de la validation. Les sujets de gestion, co-construction, développement économique ou résilience par exemple dont la temporalité de maturation peut être spécifique, devront nécessairement être approfondis. L'Anru y sera tout particulièrement attentive.

La mise en œuvre des projets peut conduire par ailleurs à des évolutions qui n'avaient pas été anticipées. Le suivi des projets par l'Anru doit permettre de s'assurer que ces évolutions sont cohérentes avec les engagements pris au titre de la convention pluriannuelle, ou le cas échéant de pointer de nécessaires évolutions du contrat.

¹ Une note d'information de la Directrice Générale de l'Anru, relative à la démarche Quartiers Résilients, permettra de compléter l'outillage des revues de projet, spécifiquement pour l'année 2023, par une grille d'analyse « résilience » et permettra une lecture globale du projet sous le prisme de la résilience (vulnérabilités et potentiels des quartiers, leviers à actionner selon les 3 piliers que sont le cadre de vie, le développement local et la cohésion sociale).

Note d'instruction de la Directrice générale de l'Anru relative à la méthodologie des revues de projet devant être conduites dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Poids : 693.99 Ko

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]

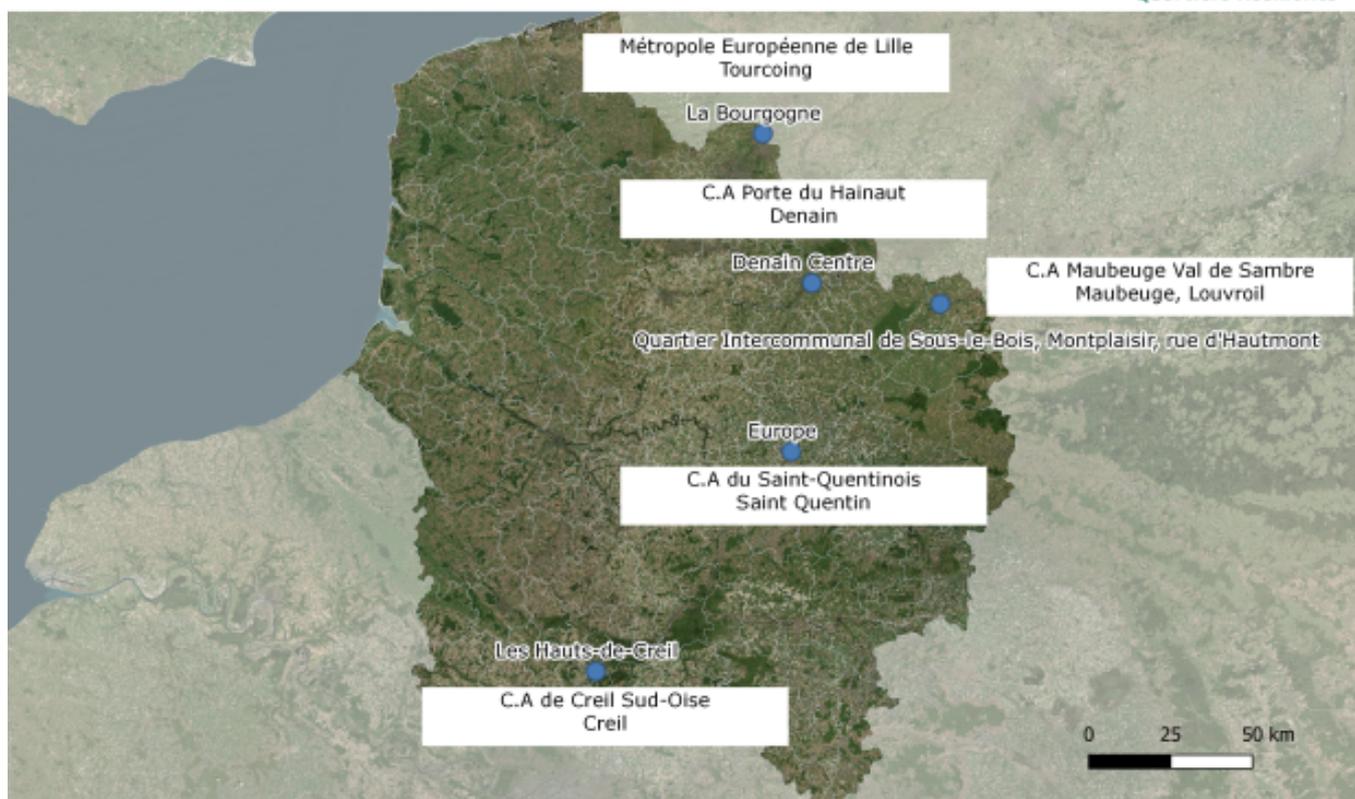
2. Accompagnement renforcé

Cet accompagnement renforcé mobilise une enveloppe de **250 millions d'euros supplémentaires** pour financer des opérations entrant dans le champ de la résilience.

25 quartiers ont été annoncés dont 5 dans la Région des Hauts-de-France :

- La Bourgogne - Tourcoing - Métropole Européenne de Lille
- Denain Centre - Denain, Douchy-les-Mines, Louches - C.A de la Porte du Hainaut
- Quartier intercommunal de Sous-le-Bois - Maubeuge, Louvroil - C.A Maubeuge Val de Sambre
- L'Europe - Saint-Quentin - C.A du Saint-Quentinois
- Les Hauts-de-Creil - Creil - C.A de Creil Sud-Oise

5 sites sélectionnés dans les Hauts-de-France dans le cadre de la démarche Quartiers Résilients de l'ANRU



carte_quartiers_resilients.png

L'annonce des 25 quartiers qui viendront compléter cette première vague sera faite avant l'été.

En attendant retrouvez :

- [Le dossier de presse de l'ANRU](#) [3]
- [La page dédiée à cette démarche sur le site de l'IREV](#) [4]



Dates: Vendredi 28 avril 2023 - 11:15

Thématiques: [Aménagement du territoire](#) [5]

[Développement durable](#) [6]

[Renouvellement Urbain](#) [7]

[Urbanisme](#) [8]

Publié le 28 avril 2023

URL de la source (modifié le 02/05/2023 - 14:28): <https://www.irev.fr/actualites-0/25-premiers-sites-selectionnes-dans-le-cadre-de-la-demarche-quartiers-resilients-de>

Liens

[1] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/note_20230314_revue_de_projet_14mars23.pdf

[2] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[3] <https://www.anru.fr/sites/default/files/media/downloads/dossier-de-presse-quartiers-resilients-avril-2023.pdf>

[4] <https://irev.fr/thematiques/renouvellement-urbain/demarche-quartiers-resilients>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3674>

[6] <https://www.irev.fr/developpement-durable>

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3697>

[8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3700>